



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 juin 2020 — N° 118

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de rendre hommage aux finissants du secondaire de la circonscription de Chauveau.

M. Birnbaum (D’Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage aux citoyens de la circonscription de D’Arcy-McGee pour leur contribution à la lutte contre la COVID-19.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de remercier les intervenants qui ont combattu l’incendie du 22 mai 2020 à Saint-Étienne-des-Grès.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage aux banques alimentaires de la circonscription de Jacques-Cartier pour leur contribution à la lutte contre la COVID-19.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Geneviève Lemay, ex-directrice du bureau de circonscription de Saint-Hyacinthe.

10 juin 2020

M. Marissal (Rosemont) fait une déclaration afin de remercier les organismes communautaires de la circonscription de Rosemont pour leur contribution à la lutte contre la COVID-19.

M. Émond (Richelieu) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire de la station de radio CJSO 101,7 FM.

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage aux personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de souligner la tenue de l'événement Quai en fête dans le respect des contraintes de distanciation sociale.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin d'appuyer la construction du nouvel hôpital de Vaudreuil-Soulanges.

À 9 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

10 juin 2020

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Derraji (Nelligan) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 597 Loi visant à améliorer le soutien offert aux entrepreneurs et aux agriculteurs en matière de santé mentale

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **382** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 597.

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Le rapport du commissaire au développement durable faisant partie du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021 (juin 2020).

(Dépôt n° 1624-20200610)

10 juin 2020

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), conjointement avec Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les communautés autochtones; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme LeBel, ministre de la Justice, M. Derraji (Nelligan), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des statistiques contenues dans le plus récent rapport triennal de suivi de l'application de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, selon lequel il manque 26 307 employé.e.s membres des minorités visibles dans le secteur public pour que ce dernier soit représentatif de la population québécoise;

QU'elle rappelle la motion adoptée unanimement le 2 juin 2020, qui reconnaissait l'existence de racisme au Québec et demandait le dépôt d'un plan de lutte contre celui-ci dans les meilleurs délais;

QU'elle reconnaisse qu'une meilleure représentativité ethnoculturelle du secteur public contribuerait au vivre-ensemble;

10 juin 2020

QU'elle reconnaissance qu'en tant que premier employeur du Québec, l'État québécois devrait être exemplaire en la matière;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec d'intégrer à son plan de lutte contre le racisme et la discrimination des mesures fortes et pragmatiques afin que le secteur public rattrape, le plus rapidement possible, son retard en matière de représentativité des minorités ethnoculturelles.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **383** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Famille, Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme sa volonté d'instaurer un congé parental pour les députés et que ce principe soit reconnu dans la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale et le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale;

QUE le Bureau de l'Assemblée nationale confie la responsabilité d'en déterminer les modalités spécifiques au Comité indépendant de détermination des conditions de travail des députés, qui devra en faire un mandat prioritaire, afin qu'il puisse être mis en place au plus tard en décembre 2020.

10 juin 2020

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **384** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lacombe, ministre de la Famille, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE cette assemblée souligne la Semaine québécoise de la paternité, qui se tiendra du 15 au 21 juin 2020 et dont le thème, cette année, est Ensemble, soutenons l'engagement des pères!;

QU'elle reconnaisse qu'il est primordial de promouvoir comme norme sociale le fait que les pères puissent exercer pleinement leur rôle de manière à favoriser un meilleur développement de leurs tout-petits et le bien-être des membres de leur famille, dans une perspective de coparentalité et d'égalité entre les femmes et les hommes;

QUE l'Assemblée nationale invite tous les employeurs à adopter des mesures de conciliation travail-famille afin de favoriser l'engagement de tous les parents, y compris les pères, dans la vie familiale;

QU'elle reconnaisse que le fait d'assumer pleinement son rôle de père en 2020 peut aussi dire s'assumer comme féministe;

QUE cette assemblée rende hommage aux pères, qu'ils soient en couple, monoparental, dans une famille reconstituée, et ce, peu importe leur orientation sexuelle;

10 juin 2020

QU'elle reconnaisse que les pères québécois représentent des modèles positifs et inspirants pour leurs enfants et qu'ils s'efforcent de les guider dans leurs apprentissages quotidiens pour les aider à devenir des citoyens actifs et responsables et, peut-être, des papas et des mamans à leur tour;

QUE cette assemblée salue l'engagement constant et essentiel des pères auprès de leurs enfants et de leur famille;

QU'elle joigne sa voix à la mienne, à celles des conjoints et conjointes et à celle de tous les enfants de notre collectivité pour leur dire un très grand « MERCI à tous les papas! ».

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **385** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 61, Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19;

10 juin 2020

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 55, Loi modifiant le Code civil pour notamment rendre imprescriptibles les actions civiles en matière d'agression à caractère sexuel, de violence subie pendant l'enfance et de violence conjugale.

AFFAIRES DU JOUR

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 11 juin 2020, à 9 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée le 13 mai 2020, les votes des leaders parlementaires et des députés indépendants sont enregistrés.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **386** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À 11 h 09, M. le président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 juin 2020, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

10 juin 2020

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Derraji (Nelligan) :

(Vote n° 382)
POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		

10 juin 2020

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme LeBel, ministre de la Justice, M. Derraji (Nelligan), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 383)

(Identique au vote n° 382)

Sur la motion de Mme Hivon (Joliette), conjointement avec M. Lacombe, ministre de la Famille, Mme Ghazal (Mercier), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 384)

(Identique au vote n° 382)

Sur la motion de M. Lacombe, ministre de la Famille, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 385)

(Identique au vote n° 382)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement :

(Vote n° 386)

(Identique au vote n° 382)